AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 266 — 19 JUILLET 1979

LE DEPERISSEMENT DES ORMES

Une redoutable maladie des ormes connue sous le nom de GRAPHIOSE, a fait son apparition dans notre région depuis quelques temps déjà.

Déjà signalée en Europe depuis la fin de la première guerre mondiale, cette maladie cryptogamique (Ceratocystis ulmi) a continué sa progression en France au cours des dernières années. Elle revêt actuellement une gravité exceptionnelle du fait du développement de souches dites "agressives" provoquant une épidémie galopante.

Sur les arbres atteints, les symptômes commencent à apparaître en Juin-Juillet ; les feuilles s'enroulent à partir de la pointe, jaunissent, brunissent, puis tombent. A l'examen, les vaisseaux du bois des rameaux présentent un brunissement anormal.

L'envahissement du végétal est parfois capricieux. Il peut n'affecter qu'un rameau ou une seule branche, ou bien, si la souche est virulente, l'arbre entier peut mourir en un ou deux ans.

La dissémination à l'intérieur de l'arbre est réalisée par les microspores qui sont véhiculées par la sève dans les vaisseaux. A l'extérieur, la transmission est assurée d'un arbre à l'autre par les scolytes, petits coléoptères qui vivent dans les écorces et viennent parasiter les arbres sains, au printemps. Enfin, dans certains cas, la dissémination du champignon peut être assurée par contact racinaire.

METHODES DE LUTTE

La lutte contre cette maladie est difficile et toutes mesures pouvant réduire les foyers qui servent de réservoirs au parasite ou aux scolytes doivent être mises en oeuvre pour ralentir la progression de la maladie.

- Les mesures prophyllactiques sont absolument indispensables et conditionnent la réussite des autres mesures de lutte. Elles consistent à :

  - abattre précocement, dès les premiers symptômes, tous les sujets atteints et brûler les écorces infestées par les scolytes (exploiter rapidement les arbres abattus).

Seuls pourraient être gardés les sujets ayant une valeur particulière et qui seraient susceptibles de recevoir un traitement chimique.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

- détruire les contacts racinaires, ce qui peut, dans certains cas être effectué avec une pelleteuse (tranchée de 0,60 m à 1 m de profondeur sur 15 cm de large) ou injection de METAM sodium dans le sol.

- combattre les scolytes considérés comme vecteurs, ce qui est souvent difficile sur les grands arbres. Les grumes abattues doivent être traitées à l'aide d'insecticides à base de lindane (nombreuses spécialités).

- La lutte chimique consiste à injecter un fongicide dans les vaisseaux du bois. Trois spécialités ont reçu une autorisation provisoire de vente pour lutter contre la Graphiose de l'orme.

L'une d'entre elles et dans certains essais, l'ORMOGAL (C.F.P.I.), à base de Thiabendazole, a provoqué des réactions de phytotoxicité sur les plantes traitées. Il convient de lui préférer celles à base de Carbendazim : LIGNASAN (SEPPIC) et SANDOMIL P. (SANDOZ) à raison respectivement de 13 g et 15 g de matière active par litre de bouillie.

L'injection doit être réalisée de préférence à la reprise de la végétation (Mai-Juin) ou éventuellement à la remontée de sève en Juillet-Août. Elle ne peut être réalisée que sur des arbres suffisamment développés pour permettre l'installation d'injecteurs à la base du tronc à l'épaulement des racines. Un point de pénétration doit être prévu, sur la circonférence de l'arbre, tous les 30 cm pour les sujets de grande taille. Le fongicide doit être disponible au niveau des vaisseaux de bois de l'année soit de 3 à 5 cm de profondeur sous l'écorce.

L'injection à basse pression (2 à 3 bars) d'un minimum d'un litre de bouillie par point de traitement peut demander une demi-heure. (Il convient d'éviter particulièrement le sous-dosage).

Le traitement, pour être efficace, devra être réalisé sur des arbres sains et renouvelé tous les ans. Il ne peut être pratiqué que sur des sujets isolés (absence de contact racinaire avec des arbres de la même espèce) et de valeur vu le coût élevé du traitement 100 à 200 Francs par arbre. Des échecs ont été constatés.

La lutte chimique est donc délicate et seule une lutte génétique avec création de variétés résistantes pourra, dans l'avenir, éviter la disparition complète des ormes de notre paysage.

Pour de plus amples informations, il est possible de se reporter au numéro de Juillet-Août 1978 de la revue Phytoma ou encore de s'adresser au Service de la Protection des Végétaux.

P/Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"
L'Ingénieur d'Agronomie

A. DOUSSAU